



NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
GENERALE  
T/PET.5/111  
21 avril 1952  
ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU PRESIDENT DU COMITE REGIONAL DE L'UNION  
DES POPULATIONS DU CAMEROUN A FOUMBAN  
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle et au Gouvernement italien, en sa qualité d'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle de la Somalie, une communication en date du 28 mars 1952 émanant du Président du Comité régional de l'U.P.C. à Foumban et concernant le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française.

COMITE REGIONAL U.P.C. BAMOUN

NATIONS UNIES

CONSEIL DE TUTELLE - à FOUMBAN

Le Comité a l'honneur de vous adresser la présente pour porter plainte contre M. NJIKAM Ousmanou, Chef supérieur du groupement de Foyouom (Subdivision de Fouban) pour les motifs suivants :

1. Il donne ordre à ses suivants de retirer les terrains autrui pour s'installer. Là il dit que c'est la France qui lui autorise d'agir ainsi. Pourtant nous ne croyons pas que les français ont ainsi agit.

2. L'exemple est que le chef NJIKAM a retiré le terrain d'un certain chef de famille nommé TAMBANSIE.

L'affaire de cet terrain a été tranchée au Tribunal coutumier de Fouban en date du 18 janvier 1952, et enregistrée sous No.2/CT. Après ce jugement, NJIKAM a fait appel au Tribunal de 2ème degré de Fouban où son frère NJIMOULION, chef supérieur de Fontain est l'assesseur.

Comment cet assesseur prendrait-il la défense d'un homme comme TAMBANSIE étant le premier chef qui exproprie les gens de leur terrain ?

Pourtant 285 personnes environ, forment la famille de Tambansie.

Njikam prétend que ce groupe de personne rejoint toujours la zone Britannique afin qu'il s'approprie de leurs biens. Nous voudrions vous demander si NJIKAM est ainsi ami de la France en prétendant que le Cameroun français soit inhabité.

Mais nous croyons que le Cameroun français et britannique forment toujours le 2<sup>e</sup> "CAMEROUN"

Les Chefs de nos pays qui pourraient nous enseigner les lois en vigueur nous tourmentent au contraire.

Pour tout état de chose il faudra que le Chef supérieur Njimouliom soit éliminé au Tribunal de deuxième degré de Fouban.

Recevez nos meilleurs sentiments.

A FOUMBAN, le 28 mars 1952

P. LE COMITE

LE PRESIDENT. SIGNE : Mbombo Zakarie

LE VICE-Président: Signé MOUSSA MONTIE

Suivie d'une liste de 285 noms.